

ASSOCIATION FONCIERE
DE REMEMBREMENT
Mairie
37110 – LES HERMITES

Convocation du 27 janvier 2011
Membres en exercice 7
Présents 5 Votants 5
Exprimés 5 Pour 5
 Contre 0

Objet : vote du compte administratif 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE
L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LES HERMITES
Séance Ordinaire du 07 Février 2011**

Le sept février deux mille onze à 9 heures, le bureau de l'Association Foncière s'est réuni au lieu ordinaire de ses réunions sous la présidence de M. Dominique TREMBLAY ;

Présents : MM. Dominique TRERMBLAY, Marcel HEGESIPPE, Jean-Claude NAUDIN, Daniel PASQUIER, Mme Annick GUILLIER , formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: MM. Guy SAUVAGE DE BRANTES, Arnaud CREPIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLIER

Après avoir rappelé les prévisions budgétaires de l'exercice 2010, les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, Monsieur le Président présente aux membres du bureau le compte administratif 2010 et les informe du nouvel excédent cumulé à fin 2010.

Section de fonctionnement

Recettes	9 955,90 €
Dépenses	9 704,66 €

Résultat 2010	+ 251,24 €
Report excédent 2009	19 876,53 €

Excédent cumulé fin 2010	20 127,77 €
	=====

Section d'Investissement

Aucune opération n'a été réalisée

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité des membres présents

- constatent, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- approuvent le compte administratif 2010.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président
Dominique TREMBLAY

Envoyé à la Préfecture le 3 mars 2011
Rendu exécutoire le
Affiché le